

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

6 AVRIL 2020



INTRODUCTION

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées prise en application de l'article 11 de la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration d'Eurolasma a décidé de tenir son Assemblée Générale à huis clos avec la possibilité pour les actionnaires de la suivre par audioconférence.

La Société a fait part de cette décision à ses actionnaires par voie de communiqué le 1^{er} avril 2020 et a rappelé les modalités de vote par correspondance ainsi que la mise à disposition des documents préparatoires.

Par ailleurs, dans ce contexte exceptionnel, la Société a accepté de recevoir les questions écrites des actionnaires afférentes à cette Assemblée jusqu'au 03 avril 2020 à 12H00, soit au-delà de la date limite prévue par les dispositions réglementaires.

Les réponses à ces dernières figureront dans le compte-rendu de l'Assemblée qui sera publié sur le site internet dans cette même rubrique [« Assemblées Générales »](#).

FORMALITES

1. Constitution du bureau
 - Président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire

2. Constatation de la disponibilité des documents légaux
 - Registre des Assemblées Générales
 - Statuts
 - Lettre de convocation des Commissaires aux comptes
 - Copie de la publication au B.A.L.O.
 - Publicité

3. Demande d'abstention de la lecture exhaustive des rapports des Commissaires aux Comptes

DÉTERMINATION DU QUORUM

Nombre de titres formant le capital	4 949 876 133
Nombre de titres ayant le droit de vote	4 949 876 133
Nombre de titres à vote simple	4 938 464 708
Nombre de titres à vote multiple	11 411 425
Nombre de certificats à droit de vote	0
Nombre de voix	4 961 287 558

	Nombre de retours	Voix	% Voix	Titres	% Quorum
Pouvoirs au président	92	99 217 394	1,9998%	94 707 177	1,9133%
Votes par correspondance	34	1 121 197 761	22,5989%	1 121 128 727	22,6496%
Pouvoirs au président en cas d'absence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Total quorum acquis	126	1 220 415 155	24,5988%	1 215 835 904	24,5630%
Gouvernance & Actionnaires de référence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Autres cartes	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Mandats	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Pouvoirs mandatés en cas d'absence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Total quorum incertain	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Grand total	126	1 220 415 155	24,5988%	1 215 835 904	24,5630%

Les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné pouvoirs au Président représentent ensemble 1.220.415.155 actions ayant droit de vote sur les 4.949.876.133 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. Le quorum représentant 24,56% du capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut, en conséquence, valablement délibérer.

La date de report est fixée au 27 avril 2020.

Merci de votre attention

